UFA BAUDIMONT

MAJ 26-01-2024

TITRE Responsable des Ressources Humaines

Lien vers France Compétences

UFA BAUDIMONT - ARRAS

CODE RNCP
38442
NOM CERTIFICATEUR
CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS
Date de décision
21/12/2023
Date d'échéance de l'enregistrement
21/12/2028

• PUBLIC

Contrat d'apprentissage : Être âgé.e de moins de 29 ans (sauf si statut TH)

• PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau Bac + 3 en ressources humaines, accès directe à la formation
Si le diplôme Bac +3 ou plus est hors RH : des unités d'enseignements supplémentaires, réalisables en HTT/FOD seront demandées (DRS101 – DRS102 – FPG104 – FPG114) pour un total de 22 crédits

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.
Début de formation septembre

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »
Autre possibilité : nous contacter

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

- Recueillir et structurer l'information
- Etablir, mettre en place et assurer le fonctionnement de procédures de base
- Gérer les systèmes de rémunération
- Installer une politique de gestion (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, recrutement, évaluations, classification, rémunérations, formations, gestion des temps…)
- Réaliser des diagnostics / évaluations ou audit et proposer des améliorations
- Gérer les relations entre toutes les équipes

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titre RRH est une formation professionnelle qui conduit directement les diplômés à une insertion professionnelle et à prendre en charge les tâches précises relevant de diverses fonction RH.
Postes visés en fonction de la structure de l'entreprise :
- Fonction de généralistes (missions administratives et gestionnaires)
- Fonction avec des tâches plus spécialisées : systèmes d'information, gestion du recrutement ou des compétences (assistant RH, gestionnaire RH, responsable RH, responsable d'un service d'audit social, directeur d'établissement)

Poursuite d'études possible : en master RH

ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Théorie – pratique – mise en situation professionnelle
Intervention de professionnels
Cas pratique – mise en situation – exposés – projets – Formation distancielle

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Examen final : épreuves écrites, orales et mise en situation professionnelle.
Soutenance de rapport de projet
Validation totale ou partielle des modules

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 20

• DURÉE DE LA FORMATION

490 heures de formation en centre : 2 jours en centre de formation et 3 jours en entreprise

• PROGRAMME

FPG102 Concevoir, mettre en œuvre les pratiques de GRH
FPG105 Dimension opérationnelle et technique de la fonction : TIC et GRH
FPG 106-107 Travaux pratiques en RHI et RHII
FPG108 Gestion des talents
DSY101 Modèles et représentations de l'organisation : conception classique
MSE102 management et organisation des entreprises
DSY005 organisation du travail et des activités
FAD108 Animation et conception des actions de formation
ERG105 Travail, santé et développement
UA203W Expérience professionnelle

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 4790 € 00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Entreprise de secteur privé
Associations
Organisations professionnelles
Cabinet de Conseil
Organisme de sécurité sociales
Organisme de protection sociale

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeanbosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (données 2023 Référentiel RNCP4649)

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels	Taux d'interruption en cours de formation	Taux d'insertion professionnelle à 6 mois	Taux de poursuite d'études
100,00%	0,00%	40,00%	60,00%

• VALEUR AJOUTÉE:

Semaine professionnelle
Projets pédagogiques
Partenariat avec le CNAM

COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Katia SAUS

SERVICE DÉVELOPPEMENT UFA BAUDIMONT

Ségolène MASSEUS